IMPORTANT

DEMANDE de BOURSE NATIONALE DE COLLÈGE et de BOURSE DÉPARTEMENTALE

Année scolaire 2023-2024

1. BOURSE NATIONALE DE COLLÈGE

Campagne du 01 septembre au 19 octobre 2023

Public concerné : Tous les élèves (attribution sous conditions de ressources)

Procédure : La demande est à effectuer sur internet.

➢ LES INDISPENSABLES POUR LA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE

Mon numéro fiscal
Qui figure sur mon **avis d'impôt 2023**

L'identifiant et le mot de passe
→ de mon compte **EduConnect**
ou
→ mes codes pour me connecter
Via **France Connect**
plus d'informations au verso

Mon adresse
de messagerie
électronique

➢ LE DEROULEMENT DE LA DEMANDE EN LIGNE

1) Connectez-vous à **Scolarité services** à l'adresse https://teleservices.education.gouv.fr/

avec votre compte **EduConnect ou FranceConnect**

Je clique sur « Bourse de collège » et j'arrive sur le service.

2) Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.

3) Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.

4) Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

NB : les parents qui n'ont pas d'accès internet peuvent demander un **dossier papier au secrétariat d'intendance du collège**.

Date limite de saisie du dossier en ligne ou de remise du dossier à l'établissement :
Jeudi 19 octobre 2023 – aucun dossier ne pourra être accepté après cette date